

# SORTIR DES CRISES À RÉPÉTITION



# GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



## MGP<sup>PROTECT</sup>

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

# MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

**mgp.fr** — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité  
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



[Christophe ROUGET |  
Secrétaire Général du SCSl]

## Sortir la police des crises

### à répétition pour la réformer enfin !

**Cette année 2020, année noire, n'est qu'une suite de crises de notre société : après les tensions et conflits sociaux, la crise sanitaire...**

**Ce mois de juin aura été marqué par l'émoi lié dans le monde entier à la mort de George Floyd. Cette émotion légitime, spontanée, cette cause de la lutte contre le racisme, auront malheureusement été manipulées par les spécialistes de toutes les récupérations, conduisant à toutes les exploitations et les dérives.**

Des néo-identitaires, des communitaristes, des indigénistes ont sous la bannière de l'antiracisme voulu importer les émeutes en France, attiser la haine anti-flics et abattre la République. Ces militants dogmatiques scandent « tout le monde déteste la police ». Sur les réseaux sociaux nos collègues de couleur sont qualifiés de « Bounty » ou de « traîtres », et sur les maintiens de l'ordre des policiers et gendarmes noirs sont également traités de « vendus ». Toutefois, *SOS racisme* refuse de condamner ces propos...

Depuis des palais dorés à l'étranger, des membres du showbiz jettent

de l'huile sur le feu. Ils préfèrent soigner leur image que de faire des gestes financiers pour s'occuper de ces banlieues livrées à la loi des trafiquants où ils ne reviendront plus jamais, heureux d'avoir quitté des territoires où l'apartheid social et ethnique s'est généralisé.

Alors que les policiers étaient victimes d'un « *police bashing* » intensif, qu'ils étaient touchés dans leur honneur, le ministre de l'Intérieur, soumis à la pression du Président de la République, a mis le feu aux poudres dans un discours rédigé par des conseillers en communication bien éloignés des réalités du terrain. Commissaires, officiers ou gardiens de la paix, tous se sont sentis lâchés.

Dans les médias, sur les réseaux sociaux et devant le ministre, le SCSl a défendu l'honneur de notre métier, des femmes et des hommes qui chaque jour dans des conditions difficiles essaient d'apporter assistance et sécurité à nos concitoyens. Nous avons également réaffirmé avec force la nécessité de réformer en profondeur notre maison. Il est temps que le Président de la République respecte enfin ses engagements : académie de police, meilleure formation continue, généralisation des caméras piétons avec un matériel de qualité...

La police est aujourd'hui le bouc émissaire trop facile de tous les maux de la société. Coupable commode qui masque l'échec des politiques publiques de la ville ou de la sécurité des gouvernements successifs de gauche ou de droite.

En 2005, Nicolas Sarkozy clamait sur la dalle d'Argenteuil aux habitants

qu'il allait les « débarrasser de cette bande de racailles ». En mai 2020, les émeutes se succèdent toujours dans de nombreux quartiers où pullulent les rodéos et les incivilités multiples. Guet-apens et tirs de mortier sont le lot quotidien de nos collègues, plus que jamais victime de ces agressions. La garde des Sceaux, Nicole Belloubet, au lieu de s'occuper de donner les moyens de fonctionner à la justice de notre pays, offre de recevoir la famille Traoré suivant en cela les traces de François Hollande au chevet de Théo.

Le constat est dramatique : dans les années 2000 la police s'est transformée au nom de la rentabilité, la politique du chiffre a dès lors envahi notre fonctionnement et le management déshumanisé s'est généralisé. Nous ne cessons depuis d'abandonner des territoires en pensant qu'une concentration et une projection des effectifs vont résoudre les problèmes. L'actualité nous démontre que ce raisonnement est erroné. Cessons de diminuer le nombre de fonctionnaires et de les projeter comme des troupes d'assaut intervenant sur des zones de guerre ! Les policiers sont les premiers à payer chaque jour au prix fort cette politique inadaptée : provocations, agressions, insultes, de plus en plus de blessés, de plus en plus de sanctions administratives et pénales, une remise en cause croissante de notre métier dans la société...

Est-ce la police que nous voulons pour nos jeunes collègues, nos enfants, nos familles, nos amis, nos concitoyens ?

Non ! Remettons enfin l'humain au centre de notre institution avec

un management de proximité s'appuyant sur un fort ascenseur social. Cessons les effets d'annonce, les plans consacrés à la priorité du jour... La police de sécurité du quotidien ne doit pas concerner 1 % de la population mais bien la totalité de celle-ci. Défendons notre police républicaine.

La course aux équipements s'apparente à une fuite en avant orchestrée par des pouvoirs publics qui pensent satisfaire les troupes en leur offrant des joujoux technologiques toujours plus sophistiqués et moins coûteux qu'une vraie réflexion stratégique.

Avec la crise des gilets jaunes, nous avons perdu la guerre asymétrique

des images. Notre institution a été violemment mise en cause sur les réseaux sociaux et la guerre politique menée par certains gagne peu à peu du terrain dans l'opinion. La grande majorité de la population aime la police mais combien de temps encore ? Le débat ne doit pas se limiter aux déclarations stupides de Camélia Jordana, Mathieu Kassovitz ou autres fervents du « nous ou le chaos ». Trop simpliste. Trop manichéen.

Syndicat majoritaire des cadres de la Police nationale affilié à la CFDT, nous n'avons pas de leçon à recevoir dans la lutte contre le racisme ou les discriminations de la part de groupes qui tolèrent l'antisémitisme ou même de délinquants.

Il est temps de repenser l'architecture de notre police dans les territoires, de ne pas laisser l'exclusivité des zones difficiles à la Police nationale en transférant aux gendarmes comme dans l'ancien monde des circonscriptions où règne encore l'ordre républicain.

Le temps de l'émotion doit laisser la place à celui de la raison. Le pilotage budgétaire et déshumanisé doit céder le pas à l'essence de notre métier et de notre démocratie : « La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; celle-ci est donc instituée pour l'avantage de tous ».

## Sommaire

### POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0522 S 05555  
ISSN 1961-9294

Tirage : 7 400 exemplaires

Abonnement annuel : 8,50 € – Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Christophe ROUGET

Rédacteur en chef : Christophe ROUGET

Maquette, réalisation, impression :

Compédit Beauregard

Z.I. Beauregard – BP 39 – 61600 La Ferté-Macé

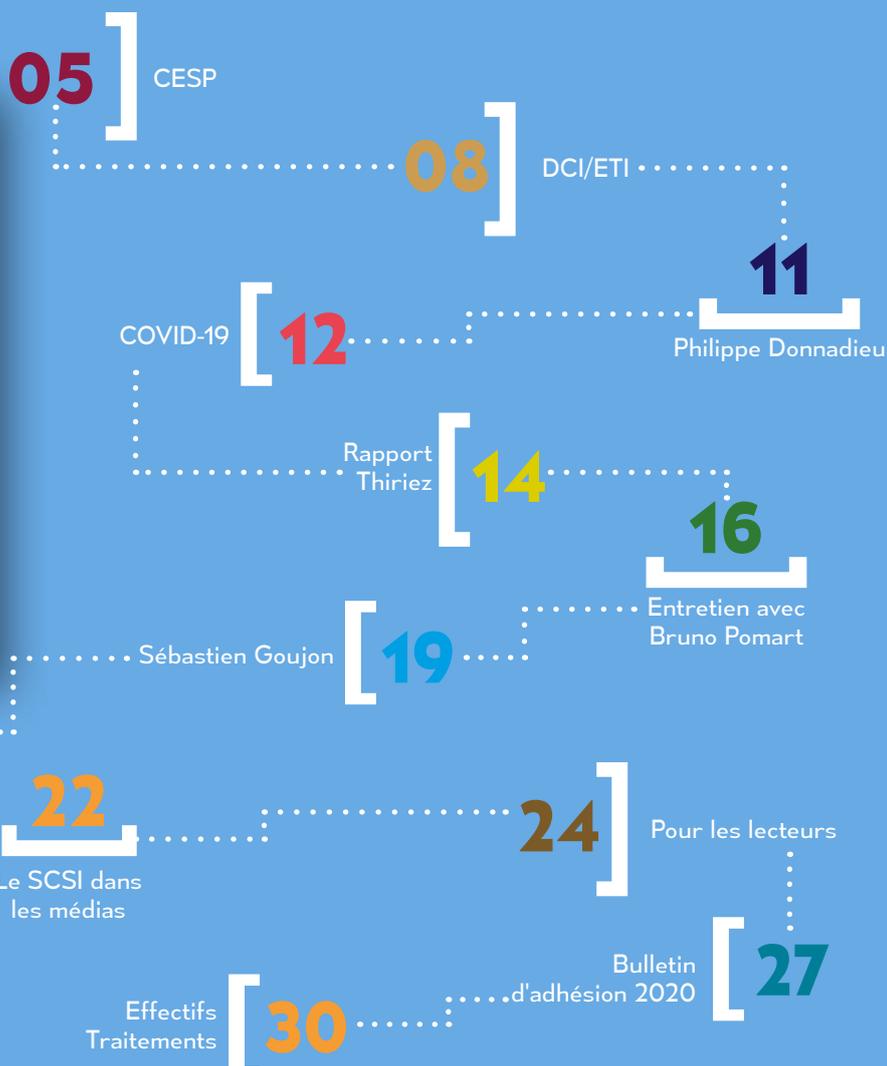
Crédits photos : SCSi – ©Norbuw – ©freshidea

### SCSI – SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon – 75012 Paris

Tél. : 01 44 67 83 30

Mail : secretariat@scsi-pn.fr





[Sabrina RIGOLLÉ]  
Secrétaire générale adjointe]

# CESP :

## Conseil Européen des Syndicats de Police



**Fondé en 1988 à Avila (Espagne), par la France à travers le SCSI et avec le SPP pour l'Espagne, le Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) est une Organisation internationale non gouvernementale du Conseil de l'Europe (OING) qui représente environ 250 000 policiers de 14 pays d'Europe.**

### Sa mission

Indépendant et profondément attaché aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le CESP participe pleinement à l'espace judiciaire et policier européen.

Ainsi, il ambitionne, par des réunions régulières de ses membres, de relever le défi de la création d'une Europe des polices unifiée, solidaire et efficace. Il défend une police démocratique et moderne.

Soucieux du développement d'une véritable coopération policière, exempte de considérations politiques, le Conseil Européen des Syndicats de Police s'attache, parallèlement, à ce que la liberté syndicale dans la police soit respectée dans tous les pays d'Europe.

Ainsi, le syndicalisme policier doit être le contre-pouvoir nécessaire pour éviter l'utilisation abusive de la police par quelque gouvernement que ce soit.

### Son action

En rassemblant des professionnels de la sécurité disposant de connaissances et d'expériences multiples acquises sur le terrain dans différents pays, le CESP construit une réflexion par des études comparatives sur l'organisation des polices européennes et propose des solutions parfois alternatives aux réponses institutionnelles.



Le CESP déploie une action revendicative et constructive vis-à-vis des instances européennes et des gouvernements nationaux. Il collabore activement :

- Aux travaux du Conseil de l'Europe par son appartenance à la commission de liaison des OING ;
- À différents regroupements des OING ;
- À la représentation auprès de la Commission et du Parlement européen.

Par ailleurs, en sa qualité d'OING il dispose, à ce titre, d'un siège à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et vise la défense des objectifs principaux suivants :

- L'amélioration des droits et de la qualité de vie des policiers ;
- Le développement et l'harmonisation des procédures de travail de la police dans le cadre européen ;

- Le soutien aux policiers nationaux par des échanges réguliers avec les institutions de l'Union européenne ;
- La participation à la création d'une Europe sûre et sécurisée avec l'aide de la mise en œuvre de la Charte sociale européenne du policier et des droits de l'Homme.

Ainsi, le CESP est associé aux travaux du Conseil de l'Europe par son appartenance à la Commission de liaison des ONG ([www.coe.int/fr](http://www.coe.int/fr)). Il contribue, également, au programme *Police et droits de l'homme* de la Direction générale des Droits de l'homme ([www.humanrights.com](http://www.humanrights.com)), et s'investit auprès de la Commission ([www.europa.eu](http://www.europa.eu)) et du Parlement européen ([www.europarl.eu](http://www.europarl.eu)).

Ses travaux ont permis et permettront encore d'obtenir des avancées en matière de protection sociale et juridique des policiers dans les pays où elles n'existent pas ou très peu, mais également



d'apporter des améliorations dans ceux où elles sont une réalité.

D'ailleurs, à ce titre, afin que l'État français se mette en conformité avec la directive européenne en matière d'organisation du temps de travail, le CESP à la demande du SCSJ a déposé en 2008 une réclamation collective auprès du Conseil de l'Europe.

Il aura fallu plus de 10 ans pour que la France se mette en conformité mais, enfin, le SCSJ et le CESP ont eu gain de cause. Deux autres réclamations ont été également déposées contre le Portugal pour non-respect des règles démocratiques de la négociation collective sur les traitements, les heures supplémentaires et la mise en place de structures sociales.

L'action du CESP ne s'arrête pas là, puisqu'il a pu notamment s'exprimer auprès du Conseil de l'Europe sur des sujets tels que :

- L'utilisation de la force publique lors des conflits sociaux ;
- L'utilisation des armes à feu par les forces de police ;
- Le racisme et la xénophobie ;
- Les sociétés privées de sécurité, etc.

Par ailleurs, en 2016 et 2017, le SCSJ, *via* le CESP, a participé à plusieurs colloques sur le terrorisme en présence d'autorités judiciaires et policières en Italie et aux États-Unis. Et plus récemment le SCSJ a participé à une réunion sur l'immigration clandestine en Espagne.

## Le CESP face à la crise sanitaire de la COVID-19

Les derniers événements liés à la pandémie de COVID-19 démontrent grandement la nécessité de cette coordination des polices européennes afin notamment d'améliorer les conditions de travail et de vie de chaque policier tout en leur permettant d'assurer au mieux la sécurité de leurs concitoyens.

Chaque semaine, dès le début du confinement, le CESP s'est réuni en visioconférence afin d'échanger sur les situations de chaque État membre dans cette crise sans précédent et sur les actions concrètes pouvant être déployées.

Face au manque criant de moyens (masques, gants et gels hydroalcooliques) dans plusieurs États, le Président du CESP Ricardo Valadas a alerté les institutions européennes. Il les a interpellées, par divers courriers dès le 1<sup>er</sup> avril 2020, sur l'exposition importante des forces de l'ordre à l'infection par la COVID-19 dans l'exercice de leurs missions mais également sur les dangers d'autoritarisme développés par certains dirigeants.



### Extrait du courrier à Mme Ursula von der Leyen (présidente de la Commission européenne)

« [...] Cette crise met en évidence une série de problèmes qui peuvent amener certains gouvernements à penser et à agir en tant que nations isolées et pas comme membre d'une grande Europe unie qui rêve d'égalité et de justice. En tant que policiers, premiers garants des droits et libertés des citoyens, nous sommes extrêmement préoccupés par plusieurs questions : la première et primordiale est la nécessité de disposer d'équipements de protection adaptés à la mission que nous sommes appelés à accomplir en ces moments délicats. Pour garantir la sécurité des citoyens et les mesures exceptionnelles de restriction des droits qui ont lieu dans plusieurs pays, suivant les recommandations des organismes de santé pour éviter la propagation du virus, nous avons besoin des équipements de protection appropriés. Plusieurs décès de policiers causés par le COVID-19 se produisent chaque jour et la plupart des cas sont dus à une contamination pendant leur travail et aux conséquences de leur mission. (...) Deuxième problème : l'absence de tests fiables, dans certains pays, implique que lorsqu'un policier présente des symptômes de la maladie, toute son équipe est mise en quarantaine, retirant un grand nombre de professionnels du service sans savoir s'ils sont infectés ou non. Les porteurs asymptomatiques sont également un très gros problème auquel nous sommes confrontés chaque jour. Enfin, la police souffre d'un manque de sécurité et de protocoles sociaux concernant le travail de terrain. Le manque de personnel a mis en lumière des situations où des policiers travaillent quotidiennement, sans pause, dans les pires conditions. Nous avons besoin de protocoles clairs et intégrés qui protègent ceux qui protègent. De plus, la restriction des droits sociaux et les implications économiques de la crise actuelle peuvent inciter certains gouvernements à adopter et à mettre en œuvre de futures mesures et politiques économiques qui sont loin de pouvoir être qualifiées d'européennes. Nous sommes très préoccupés par les discours intolérants des démagogues. L'Europe a toujours été pluraliste et un continent riche de sa diversité. [...] »



Dans ce contexte particulier la Commission européenne, le 25 mai 2020 en réponse au courrier du CESP, a réaffirmé son soutien aux forces de police des États membres. Mme Ursula von der Leyen a, par ailleurs, souligné que « le dévouement et les réalisations extraordinaires au milieu de la crise COVID-19 sont une source de grande fierté, de respect et d'inspiration pour nous tous ».

Ainsi, pour répondre aux enjeux fixés et dans le but d'améliorer la mission de service public qui incombe aux policiers, le Conseil Européen des Syndicats de Police ambitionne de revaloriser la fonction policière grâce aux organisations syndicales responsables qui le composent. Il s'attache particulièrement à ce que la liberté syndicale dans la police soit respectée dans tous les pays d'Europe mais également à la réalisation d'une organisation policière et judiciaire proche du citoyen capable de lutter contre toutes les formes de délinquance et en particulier contre le crime organisé qui mine la démocratie.

Alors que l'Europe se construit tous les jours, les policiers européens sont confrontés à des situations qu'ils ne maîtrisent pas ou peu et qui pourtant induisent des conséquences certaines sur leur travail. Si seules l'union et la coopération policière permettront de protéger les policiers et leurs concitoyens, il nous faut toutefois de la patience car, quel que soit le domaine, il n'est pas aisé de fédérer des institutions aux organisations et aux cultures différentes...

Également, le 25 avril 2020, sur décision conjointe des organisations membres, le président du CESP a personnellement écrit au Premier ministre Ludovic Orban en Roumanie afin de lui demander de respecter les droits des policiers roumains bafoués par la loi d'urgence votée le 27 mars 2020.

### Extrait du courrier à Ludovic Orban (Premier ministre Roumain)

« Notre organisation a noté avec inquiétude comment au cours de la journée du 27.03.2020 votre gouvernement a modifié, dans un régime d'urgence, la loi sur le statut de la police en Roumanie. Ces changements ont été adoptés sans respecter les principes de prise de décision transparente, sans consulter les partenaires sociaux, et respectivement sans que cela ne soit motivé (...) Dans le même temps, il est alarmant que précisément les structures sur lesquelles ces modifications législatives agissent à savoir la police roumaine, la police aux frontières et l'inspection générale de l'immigration n'aient pas été consultés et n'aient pu analyser quel sera l'impact sur les policiers (...) ».

« **CESP : nouveaux défis, nouvelles opportunités** »

« **Je veux que l'Europe fasse davantage en matière de protection de nos citoyens et de nos valeurs. »**

**RICARDO VALADAS, président du CESP.**



Ricardo Valadas (au centre)  
président du syndicat de la PJ portugaise  
et du CESP.

# Un métier méconnu d'officier de police : expert technique international l'expertise française au service de la sécurité et du développement

**Vous souhaitez exercer vos fonctions dans un pays étranger dans le cadre de la coopération internationale ? Vous vous interrogez sur votre capacité à pouvoir faire acte de candidature sur ces postes que vous imaginez peut-être difficiles d'accès ? Si vous possédez des facultés d'adaptation, des compétences techniques et relationnelles qui correspondent à l'une des missions proposées, le poste d'expert technique international est fait pour vous.**

En effet, s'engager dans le domaine de la coopération internationale peut paraître être une orientation pleine d'incertitudes. Il s'agit plutôt d'une expérience singulière qui avant d'être un challenge professionnel, est un choix personnel et familial fort. L'expatriation dans un environnement nouveau où les normes sociales, économiques, politiques et professionnelles sont très différentes, bouscule le quotidien des personnels et de leur famille.

L'Expert Technique International (ETI) est recruté à la fois par la Direction

de la Coopération Internationale de la Police nationale et la Direction de la Coopération de Sécurité et Défense (DCSD) du MEAE auprès duquel il est détaché et contractuellement lié pour une durée initiale de deux ans, reconductible à 2 reprises pour une durée d'un an. La vocation première de l'ETI est de mettre à disposition son expérience et ses compétences acquises dans l'une des directions opérationnelles de la Police nationale, toutes représentées dans les profils sélectionnés, au profit d'une force de sécurité intérieure étrangère ou de l'aviation civile d'un pays partenaire.



L'immigration, la sûreté aéroportuaire, la sécurité publique, la formation, la lutte contre le terrorisme et toutes les formes de criminalité organisée, le renseignement, composent le spectre très large des compétences recherchées pour les postes d'ETI.

Sur le plan des missions, l'ETI assure l'évaluation des besoins du partenaire en tenant compte des spécificités locales, l'organisation des missions d'expertise avec des intervenants extérieurs, l'animation des actions de formation et le conseil des autorités institutionnelles françaises ainsi que celles du pays hôte.

Ces missions, qui exigent de comprendre son environnement et de s'y adapter en permanence, offrent également des moments de partage et de découverte.

Ses capacités d'observation, d'analyse et de compréhension sont ainsi en permanence mises à l'épreuve. Il dispose d'une très grande autonomie et doit proposer et mettre en œuvre, dans le cadre des objectifs prioritaires définis à l'échelon central, des projets innovants et adaptés qui contribuent aussi au rayonnement du savoir-faire de la police française.

Son action produit également un retour en sécurité intérieure par le renforcement capacitaire des unités locales et par son intervention directe en tant que facilitateur auprès des services locaux, dans des enquêtes initiées en France ou ayant pour cible les intérêts français ou européens dans son pays d'exercice.

Enfin, l'ETI évolue au sein d'une équipe pluridisciplinaire et interministérielle.

Placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Attaché de Sécurité Intérieure (ASI, policier ou gendarme en fonction des pays) et de l'ambassadeur, il développe, avec ses homologues gendarmes et pompiers, des partenariats avec les porteurs de projets des autres pays engagés sur le territoire ainsi que tous les acteurs de la sécurité et de la défense.

Nous remercions le commandant Céline Chateau et le capitaine Sylvain Segut, tous deux en poste au Bénin sur des postes d'ETI, pour leur collaboration à la rédaction de cet article. Nous vous proposerons, dans de futurs numéros de *Police Nouvelle*, d'autres métiers et expériences de coopération internationale.



# MERCI AUX FORCES DE SÉCURITÉ QUI FONT BARRIÈRE AU VIRUS.



## **Chaque jour, l'accomplissement de vos missions est aussi un geste barrière.**

La MGP remercie les policiers, les surveillants pénitentiaires, les douaniers et toutes les forces de sécurité qui travaillent à barrer la route au Covid-19.

#FiersDeProtégerCeuxQuiProtègent

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

**MGP**  
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

**mgp.fr** — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité  
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2020 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



# Philippe nous a quittés

**Il y a des soirs  
où tout n'est que tristesse...**

Philippe Donnadiou, Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police, s'est en allé le 27 avril en fin d'après-midi, après plusieurs semaines de combat contre la Covid-19. Âgé de 53 ans, célibataire sans enfant, il était chargé de l'emploi des CRS à la DZCRS Est.

Ancien Commandant des CRS 13 de Saint-Brieuc et 44 de Joigny, il nous laisse le souvenir d'un passionné d'histoire, d'un bon vivant à l'humour quelquefois grinçant, mais jamais méchant.

Officier émérite, il fit toute sa carrière en CRS (CRS 43 de Chalon-sur-Saône, DCCRS, CRS de Saint-Brieuc, CRS 44 de Joigny, DZCRS EST).

Pour l'ensemble de « la maison CRS », sa disparition est ressentie comme un choc, un cataclysme, un malheur impensable, une injustice... Saleté de virus !

Les CRS ont perdu un frère d'armes, un ami, un copain... tant Philippe partageait avec eux leurs joies, leurs peines et leurs missions.

Sa simplicité et sa bonne humeur étaient sa marque de fabrique. C'était un bon camarade et un bel officier pour ceux qui ont croisé sa route au gré de ses affectations. Aussi, sa disparition nous laisse-t-elle « orphelins ».

Philippe n'est plus, mais il continuera de vivre dans nos cœurs à tous comme un exemple de bonté, de gentillesse, d'amabilité, attachant et sympathique. La grande communauté des CRS est triste et abasourdie d'avoir perdu un membre aimé.

Philippe, nous ne t'oublierons pas et nous avons une pensée amicale et affectueuse pour les tiens et tous ceux qui t'étaient chers.

De là-haut, reçois notre vibrant et douloureux hommage.

**Tu nous as tous quittés trop tôt !**

**Adieu, camarade !**

**Repose en paix.**

Le Bureau National du SCSJ,  
Le Délégué National SCSJ des CRS

# La COVID-19 met en évidence les carences de l'État employeur !



[Pierre DARTIGUES]  
Trésorier national]

**Le pays traverse l'une des pires crises sanitaires de son histoire contemporaine. Qui aurait pu imaginer une telle situation il y a quelques mois seulement ? En trois mois, près de 30 000 de nos concitoyens sont décédés de la COVID-19. Sur le fondement des observations et connaissances des scientifiques, le gouvernement prenait la décision d'instaurer le confinement de la population. À défaut de traitements médicamenteux, seuls les gestes barrières et la distanciation physique sont de nature à contenir la propagation du virus. Ces mesures s'imposent à tous, pour tous les actes de la vie quotidienne et professionnelle.**

Bien sûr, un confinement absolu et total de tous était matériellement et humainement impossible. Il était vital de maintenir une continuité de services pour assurer la logistique des soins, celle de la sécurité des personnes et des biens et permettre l'accès alimentaire. Il faut rendre hommage à celles et ceux qui se sont retrouvés en première ligne, exposés au risque viral et qui paient un lourd tribut : je pense aux personnels soignants, aux « petites mains » des livreurs et caissières des magasins alimentaires et bien évidemment à tous nos collègues maintenus en poste et chargés de faire respecter le confinement face parfois à des concitoyens irascibles. Pour les forces de l'ordre, il n'y a pas l'option « télétravail »...

Malgré toutes les précautions, le risque zéro n'existe pas. Les risques varient d'autant plus selon l'âge, la comorbidité éventuelle de chacun et l'activité professionnelle. Il s'agit alors de limiter les risques de contagion par la prévention au travers de gestes barrières : port du masque, distanciation physique, désinfection régulière des équipements, etc.

Comme tout employeur, l'employeur public doit faire preuve de responsabilité. Il est tenu par la loi

(art. L. 4121-1 du Code du travail) de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale » des agents. Il a une obligation de résultat. Force est de constater, que l'État employeur a été défaillant !

Il n'a pas été en mesure de fournir les équipements nécessaires de protection. Les policiers, quels que soient leurs missions et services, ont manqué de masques, de gel, de gants. Certains ont payé leurs propres équipements professionnels de protection et de désinfection ! Ils sont restés en poste, « désarmés » face au risque de contagion, et ont poursuivi leurs tâches de sécurisation, constatations des infractions, interpellations, auditions, découvertes et manipulations de cadavres...

Circonstances aggravantes : des notes de service et autres injonctions alambiquées, ont intimé aux personnels de ne pas porter de masque, voire même de les retirer, lorsque certains étaient parvenus à s'en procurer ! Exit le principe de précaution. À ce stade, la négligence et la faute inexcusable de l'employeur (et de la chaîne hiérarchique) sont avérées. Il tombe sous le coup de l'article 121-3 du Code pénal relatif aux

délits non intentionnels qui pose le principe de la responsabilité pénale des personnes qui, sans causer de dommage direct, ont violé une obligation prévue par la loi ou commis une « *faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer* ».

Dans une certaine mesure, cette situation n'est pas sans rappeler les affaires de l'amiante ou du Médiateur. Le risque juridique est réel. Souvent responsables et rarement déclarés coupables, les employeurs des secteurs privés et publics sont montés au créneau auprès des assemblées et du gouvernement pour se prémunir d'éventuelles poursuites... Plusieurs dizaines de nos concitoyens, familles de victimes ou victimes de la COVID-19, ont engagé des actions en justice auprès de la Cour de Justice de la République (CJR) dont l'issue reste incertaine.

Les confédérations syndicales ont demandé au gouvernement l'inscription de la COVID-19 comme maladie professionnelle. Non pas qu'une telle inscription protège d'une contamination, mais il s'agissait pour les victimes de « faciliter » la prise en charge à 100 % des congés, soins et éventuelles séquelles. Les

personnels soignants, à juste titre, bénéficient de cette présomption d'imputabilité. Il n'en est rien pour les autres agents de la fonction publique.

Dès lors, les personnels actifs victimes de la COVID-19, relèvent du régime habituel des arrêts maladie. Les officiers en situation de Congé Maladie Ordinaire (CMO) bénéficient du plein traitement indiciaire pendant les 12 premiers mois (le jour de carence ayant été supprimé). Une partie du régime indemnitaire lié à la manière de servir peut être minorée : la perte de rémunération est prise en charge par la complémentaire santé éventuellement souscrit.

Les choses se compliquent singulièrement en cas d'arrêt maladie prolongé, de soins spécifiques et de séquelles psychologiques et/ou physiques à prendre en charge et à indemniser... Aussi, si l'arrêt de travail est prescrit en raison d'une contamination au virus liée au service, l'officier devra faire une déclaration de maladie contractée à l'occasion du service (art. 47-1 à 47-20 du décret 86-442 du 16 mars 1986). Il bénéficiera, dans un premier temps, d'un Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au

Service (CITIS). Après instruction de la demande et éventuelle saisine de la commission de réforme, l'autorité administrative prendra une décision défavorable (à motiver) ou favorable. Un vrai parcours du combattant qui pourrait être évité si le gouvernement acceptait l'inscription de la COVID-19 comme maladie professionnelle...

Pour atténuer l'impact économique et social du confinement de la population, le gouvernement a déversé des milliards d'euros : prêts aux entreprises, prise en charge du chômage partiel, assouplissements réglementaires, exonération de charges... Ces mesures s'avèrent nécessaires et vitales pour assurer la reprise économique. Néanmoins, les décideurs ont failli à leurs obligations de soutien et de moyens, notamment à l'égard des policiers, qui assurent leurs missions régaliennes dans des conditions difficiles.

L'état d'urgence sanitaire a montré que toutes les directions n'avaient pas la même « culture de la prévention sanitaire ». L'urgence sanitaire a été vécue de façon différente selon les services et missions de sécurité publique, de renseignements, de PJ ou de maintien de l'ordre. Cette crise

doit être l'occasion d'un retour d'expérience pour pallier les carences. Malgré l'insuffisance des moyens de protection, l'ensemble des policiers, une fois encore, a fait preuve de professionnalisme.

Chacun vit cette pandémie avec plus ou moins d'inquiétude, avec plus ou moins d'angoisse. Le confinement, seul ou en famille, restera une expérience de vie inédite. Des familles resteront meurtries. Fort heureusement, la grande majorité des victimes de la COVID-19 guériront et reprendront une vie normale. En attendant des jours meilleurs, qui assurément viendront, prenez soin de vous.

# Rapport sur la haute fonction publique : Quel avenir pour la formation des cadres ?

La mission conduite par M. Frédéric Thiriez consacrée à l'avenir de la haute fonction publique a remis son rapport au gouvernement le 30 janvier dernier. Ce document comporte un certain nombre de propositions soumises à l'arbitrage des autorités qui, si elles devaient être retenues, feraient fortement évoluer l'architecture de la formation initiale et continue du corps de conception et de direction. Par voie de conséquence, c'est toute la structure hiérarchique de la Police nationale qui en serait impactée.

Les commissaires de police lauréats du concours externe suivraient en effet un tronc commun de six mois de formation avec les élèves de six grandes écoles de la fonction publique (EAP qui succéderait à l'ENA, INET, ENAP, EH3S, ENM et ENAP) avant de rejoindre l'ENSP. Les commissaires issus du recrutement interne à travers une « voie d'accès professionnelle » unique regroupant les actuels concours interne et VAP rejoindraient quant à eux directement leur école d'application, l'ENSP. Seule une partie du corps pourrait accéder à la formation d'un Institut des Hautes Études du Service Public (IHESP) permettant de prétendre aux postes à hautes responsabilités. On comprend qu'il s'agirait surtout d'élèves issus de la « voie royale » du recrutement externe.

À rebours d'un renforcement de la solidarité entre les corps, la haute hiérarchie de la Police nationale s'éloignerait donc davantage de la majorité des effectifs. Le corps de conception et de direction

ainsi façonné serait lui-même à plusieurs vitesses selon l'origine du recrutement de ses membres qui conditionnerait largement leurs perspectives de carrière.

Face au constat d'un manque de cohésion au sein de la police et d'une tension verticale entre les différents corps, des efforts ont pourtant été entrepris depuis plusieurs années pour renforcer le sentiment partagé d'appartenance à l'institution. La mise en place de modules communs aux trois corps actifs en formation initiale est ainsi prévue en septembre 2020, l'incorporation des élèves officiers devant désormais avoir lieu au mois de septembre à l'image de celle des élèves commissaires. Des formations communes au management sont

aussi développées au sein de la Préfecture de police avec un retour très positif des participants.

Le SCSI s'est alarmé de constater que les préconisations du rapport Thiriez prennent directement le contrepied de ce type d'initiative et sont de nature à remettre en cause les quelques timides évolutions positives que nous connaissons dans ce domaine.

Alors que le président de la République avait annoncé dans son programme en 2017 la création d'une académie de police qui regrouperait sur un même site l'ensemble des formations, la concrétisation de cette idée se fait toujours attendre. C'est pourtant un modèle adopté avec succès par d'autres



administrations comme en témoigne l'ENAP pour la pénitentiaire. L'éventuelle application intégrale des propositions mentionnées plus haut en sonnerait définitivement le glas.

De plus, l'ENSP est depuis 2013 en charge de la formation initiale et continue de l'ensemble des cadres de la Police nationale, commissaires et officiers. Le regroupement sur un même site que demande le SCSJ n'a pas été retenu à ce jour, en dépit de plusieurs rapports parlementaires plaçant pour cette mesure de bon sens. Cette intégration a néanmoins permis des rapprochements et une meilleure connaissance mutuelle des futurs officiers et commissaires. Elle

s'inscrivait aussi dans une logique d'efficacité budgétaire en mettant fin à un certain nombre de doublons dans les fonctions supports qui existaient auparavant entre ENSOP et ENSP.

On peut dès lors craindre un retour en arrière : quelle serait la place du corps de commandement au sein d'une ENSP qui s'inscrirait exclusivement dans une logique de formation de hauts fonctionnaires ?

Alors que la gendarmerie (dont les officiers auraient accès à l'IHESP) bénéficie d'une forte cohésion interne grâce notamment, à l'existence en son sein d'un seul corps de cadres, la police prendrait

au contraire le risque d'accroître la désunion dans ses rangs si toutes les orientations du rapport étaient concrétisées.

Notre organisation a saisi à ce sujet le DGPN afin d'obtenir la garantie que tous les cadres policiers continuent à être formés au sein d'un même établissement. Dans l'attente d'annonces claires du gouvernement sur les suites qu'il entend donner à ce rapport, nous serons également attentifs à ce que les commissaires issus du recrutement interne n'aient pas moins de possibilités d'évolutions professionnelles que leurs collègues externes.

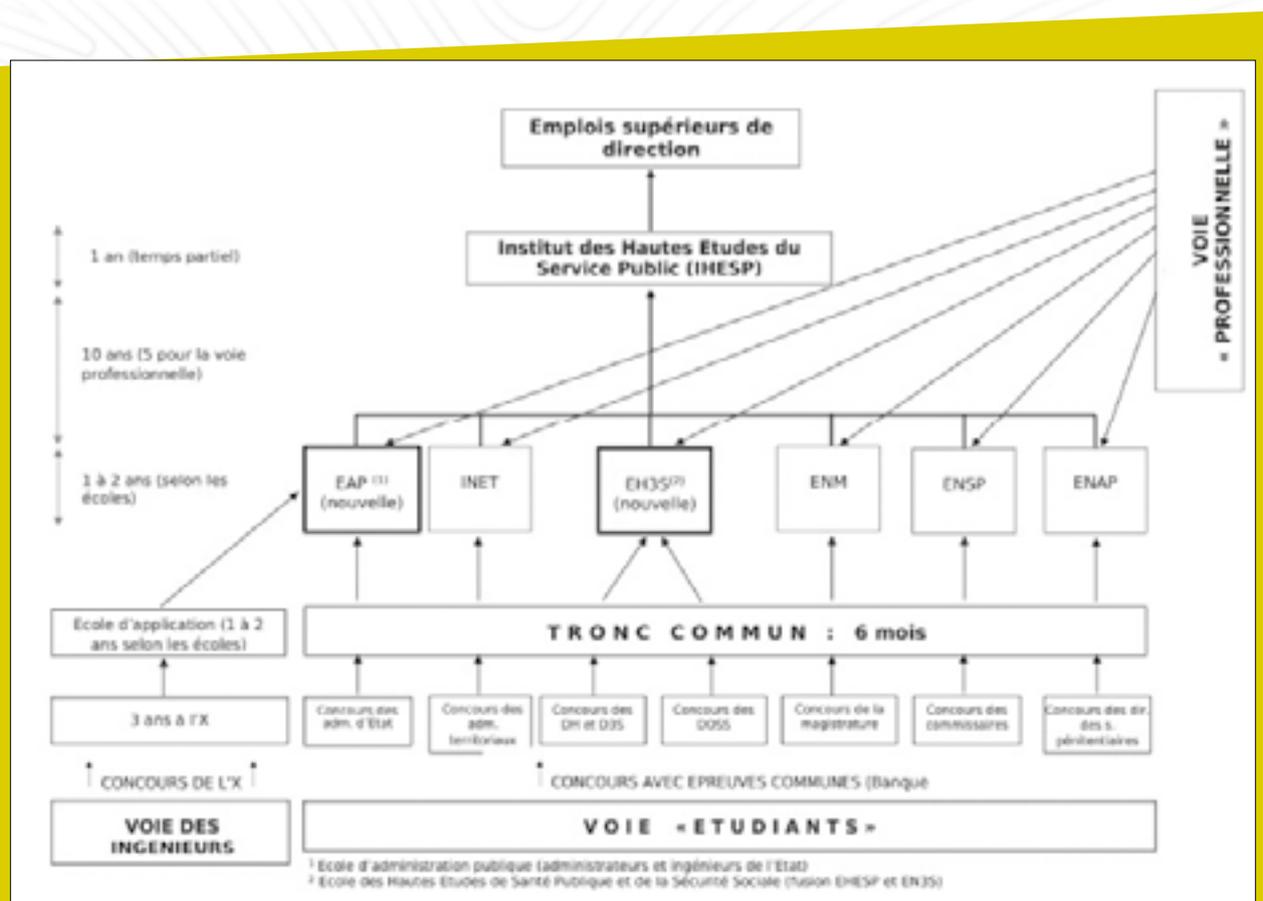


Schéma de formation proposée par le rapport.

# Entretien avec Bruno Pomart, Président de l'association **PROX'RAID** **AVENTURE** et maire de Belflou (Aude)



## Quel est votre parcours ?

J'ai 60 ans et je suis maintenant policier à la retraite. J'ai exercé pendant 36 ans dans la Police nationale dans le corps d'encadrement et d'application.

J'ai d'abord débuté ma carrière comme CRS, à Quincy-sous-Sénart (91), après avoir suivi la formation à l'école de police de Fos-sur-Mer où j'étais également sportif de haut niveau, classifié en lutte. J'ai ensuite intégré, après la réussite de tests, le Service de Protection des Hautes Personnalités (SPHP) pour assurer la protection de Joseph Franceschi, secrétaire d'État à la Sécurité publique.

En 1985, le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe a décidé de mettre en place le RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion). J'ai une nouvelle fois passé les tests de sélection qui regroupaient 1 200 candidats à Cannes-Écluse. Nous avons été au finish 70 policiers recrutés pour développer ce service.

Ainsi, en parallèle de mes fonctions au RAID, dès 1986, j'ai lancé l'association *Raid Aventure organisation*, avec l'idée de tisser des liens de confiance entre la police et la population. Mes premières années de policier m'avaient vite démontré qu'il fallait développer des actions de terrain notamment dans les quartiers et banlieues difficiles afin de mieux communiquer et échanger avec nos jeunes.

« **Prox'Raid Aventure œuvre au cœur des quartiers en organisant des moments privilégiés de rencontres entre les policiers et les jeunes** »

Depuis 25 ans, l'association *Raid Aventure* et les policiers qui la composent, poursuivent les ambitieux objectifs de promouvoir à travers des activités ludiques, sportives et citoyennes :

- le dialogue ;
- la citoyenneté ;
- les valeurs de la République.

## Quelles actions menez-vous avec votre association « **Prox'Raid Aventure** » ?

En partenariat avec les préfetures, les villes et les forces de police locales, *Prox'Raid Aventure* œuvre au cœur des quartiers en organisant des moments privilégiés de rencontres entre les policiers et les jeunes. Par nos actions de terrain, policiers et jeunes ont l'occasion de dialoguer, de répondre aux interrogations réciproques et ainsi, de lever les malentendus.

En effet, les rapports entre les forces de l'ordre et une partie de la population, sont régulièrement mis à mal par une méconnaissance réciproque comme en témoigne malheureusement l'actualité. Ainsi,



une frange de la population considère rarement la police comme une protection. Chaque intervention de police est considérée comme une agression et une intrusion dans leur quartier. Cette méconnaissance ne fait qu'amplifier l'incompréhension grandissante entre les deux parties.

J'ai, ainsi, mis en place, pendant mes 13 ans au RAID, des séjours sportifs offerts aux jeunes des quartiers pendant les vacances scolaires. L'aura de « flic du RAID » m'a permis de développer des partenariats et par ce message de tisser du lien social avec les jeunes. Mon action a trouvé rapidement des échos et d'ailleurs Serge Dassault m'a fait détacher pour mettre en place ces actions à Corbeil-Essonnes, où il était maire.

J'ai fait cela pendant 20 ans, et ensuite j'ai été rattaché à la DGPN. Les ministres successifs m'ont laissé développer mes actions comme je le souhaitais. Cependant, sous l'ère du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, il y a 5 ans environ, constatant que j'avais épuisé mon rôle au sein de l'institution, j'ai décidé de partir à la retraite pour développer mon association avec plus de liberté et œuvrer plus largement dans tous les domaines.

Maintenant mon association se nomme « *Prox' Raid Aventure* », nous poursuivons nos séjours mais nous organisons également des journées à thème sur le lien police/population dans les quartiers sur tout le territoire. Nous proposons, par exemple, un laser game gonflable et une piste routière avec stand de prévention sur les dangers de la route, et une mise en pratique sur des engins motorisés, des ateliers d'initiation aux techniques de maîtrise d'un individu ou de self-défense. Nous proposons, également, des activités sportives (mur d'escalade, football, rugby, boxe...).

Ainsi, en association avec les élus locaux et tous les partenaires de la Police nationale, nous véhiculons



une image positive et sereine des policiers dans les quartiers, où en général la haine « anti-flic » prolifère. Nous touchons par ce biais environ 150 000 enfants, qui nous ont suivi pendant ces journées.

### Comment vit votre association « *Prox'Raid Aventure* » ?

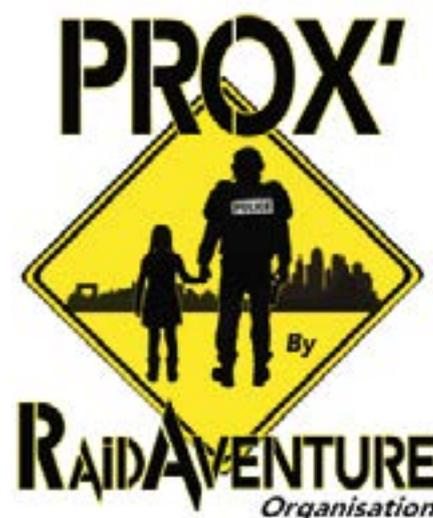
Lorsque j'ai eu cette idée dans les années 80, j'ai cherché des soutiens. Ainsi, l'association bénéficiait d'importantes subventions étatiques pour du personnel et des moyens techniques.

Aujourd'hui, cela n'existe plus sous cette forme. Ainsi, l'association vit toujours grâce à des aides de l'État mais également par divers mécénats privés tels que les familles Dassault ou Bettencourt, ou Andros qui me permettent de financer des infrastructures et du matériel.

Par ailleurs, mes copains de l'époque m'ont suivi dans ce projet et cela n'a pas cessé depuis ! Nous avons, à plein temps, huit personnes issues du civil et un réseau de 200 policiers bénévoles, qui partagent leurs temps de repos avec ces jeunes. L'association fonctionne beaucoup par cooptation. Les collègues policiers sont issus de tous les services SP,

CDI, CRS... et se reconnaissent dans notre action.

J'ai toujours tout fait au forceps, mais il faut reconnaître que le réseau politique, quel que soit le bord, m'a permis de développer mes actions. Dès le début de *Raid Aventure*, le maire de Dreux Gérard Hamel, nous a mis à disposition par un bail emphytéotique le domaine de Comteville avec son château. Cela nous a permis de disposer, à demeure, d'un site où nous organisons nos séjours « multi-sports, aventure et citoyenneté » pour des publics qui connaissent des difficultés d'accès à ces activités pour des raisons économiques, sociales, géographiques ou physiques.



Notre association est plébiscitée par plusieurs élus municipaux, des préfets et des DDSP car nous promouvons la citoyenneté à travers des activités ludiques et attractives pour les jeunes. Les services qui contribuent à nos activités comprennent notamment la CSI 75, les polices municipales, les CRS et les pompiers. L'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État est un enjeu majeur qui contribue à garantir et à renforcer au quotidien la cohésion sociale.

## Quel bilan dressez-vous avec vos 30 ans d'action au service des jeunes ?

On ne règlera pas tous les problèmes de société par notre action, mais celle-ci a du sens. C'est essentiel de faire ce travail de prévention et cela permet d'entretenir une image positive de la Police nationale.

Le projet de *Prox'Raid Aventure* aurait pu être décuplé de façon exponentielle mais le ministère de l'Intérieur malheureusement ne l'a pas développé. La prévention est parfois délaissée au profit de la répression. Personnellement, j'estime que c'est une erreur et nous en voyons clairement les conséquences aujourd'hui avec la fracture police/population qui s'accroît continuellement.

J'ose espérer qu'un jour les plus hautes instances de la Police nationale prendront enfin conscience de la nécessité de cette collaboration de tous les acteurs que sont les associations, la Police municipale, la Police nationale et les municipalités afin de faire avancer ce lien social. En effet, il est important de lutter contre les groupuscules qui manipulent et déstabilisent notre jeunesse tout en développant de la haine. Si nous ne combattons pas sur le terrain, nous passerons forcément à côté et nous risquerons alors d'être dépassés !

Si le climat, dans certains quartiers en France, tend à se crispier, c'est bien l'action sociale de terrain qui changera la donne. Rapprocher les collègues des différentes DDSP pour agir dans les quartiers avec les associations locales permettra à terme de rétablir la confiance qui manque tant sur ces territoires. Il ne tient qu'à nous d'agir collectivement par des actions de civisme et de prévention !

**Vous pouvez suivre  
notre action sur  
[raid-aventure.org](http://raid-aventure.org)**

*Entretien réalisé par  
Sabrina Rigollé*



**« L'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État est un enjeu majeur qui contribue à garantir et à renforcer au quotidien la cohésion sociale »**



# Un nouvel arrivant au bureau du SCSI pour l'Île-de-France



[Frédéric GRANGER |  
Secrétaire zonal Île-de-France]



L'équipe de l'Île-de-France compte désormais un nouveau membre, Sébastien Goujon.

Ce dernier est entré en 1999 dans la Police en tant que CEA. En 2000, il a intégré la DDSP 94 (devenue depuis DTSP 94) au commissariat de Choisy-le-Roi.

Il rejoindra Créteil en 2012 en tant que chef de groupe judiciaire jusqu'à début 2016, date à laquelle il a suivi la scolarité pour devenir officier.

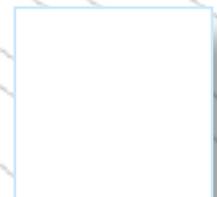
En 2017, c'est à Athis-Mons (DDSP 91) qu'il a poursuivi sa carrière avant de devenir chef BTC/BAC au CP du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Nous sommes ravis qu'il puisse mettre sa riche expérience professionnelle au service de nos adhérents de la Sécurité Publique et de la Police aux Frontières, deux directions dont il aura la charge.

**Bienvenue Sébastien.**

L'équipe souhaite également remercier chaleureusement Patricia Faisant pour son implication ces dernières années au sein du Bureau zonal Île-de-France.

**Tous nos vœux de réussite dans ta nouvelle vie Patricia !**



**Témoignage**  
sur un premier poste

# Officier en CRS Nicolas Martin

## Concours interne, 22<sup>e</sup> promotion

Cela fait maintenant deux ans que j'exerce sur mon premier poste en tant qu'officier, officier en CRS pour être exact.

À l'issue du choix des postes, on est récupéré immédiatement par notre nouvelle direction pour une période d'approfondissement riche et exigeante. En effet, l'ENSP ne prépare que très peu aux métiers de l'ordre public. Cette PAP restera un sacré bon souvenir car notre groupe s'est soudé à cet instant, ce qui s'est révélé extrêmement précieux les mois suivants... Il est plaisant et encourageant de voir que la DCCRS, consciente de cet état de fait et des spécificités qui sont les siennes, prépare ses officiers sortis d'école par un parcours de stages qui nous permet de devenir plus autonomes et plus efficaces, le reste devant s'acquérir au fil du temps.

Oui mais voilà, pour notre promotion l'apprentissage s'est fait à plus de 200 à l'heure, merci les gilets jaunes, le 49-3 et plus récemment la COVID-19. L'investissement demandé en CRS est déjà très exigeant, même pour un interne connaissant les rouages de la police, mais lorsqu'il est couplé à une actualité sociale aussi dense, on a très vite fait de se sentir perdu.

Pour autant je ne regrette pas mon choix, bien au contraire. Venant

d'univers totalement différents de celui de l'ordre public, je peux néanmoins utiliser mes connaissances et mon expérience tant mon champ d'action est vaste.

Pour un externe, j'avoue que les difficultés seront sans doute plus grandes mais l'esprit de fraternité qui s'installe entre les officiers de CRS est réel et le coup de main n'est jamais bien loin. Humainement, ce poste est également riche, on est souvent sollicité pour de nombreux sujets mais le disciplinaire et

l'assistance aux personnels en difficulté (lorsqu'ils ne sont pas mélangés) sont au final les plus délicats et les plus importants. Le challenge de s'approprier de nouvelles connaissances dans cette direction très spéciale à bien des titres est gratifiant.

**Donc aux futures promotions si vous aspirez à « SERVIR » contactez-nous, c'est avec joie que nous vous expliquerons tout ce qui peut l'être !**



**Jeunes officiers,  
vous avez une question ?**

**N'hésitez pas !  
Une adresse est à votre disposition :  
[lieutenant@scsi-pn.fr](mailto:lieutenant@scsi-pn.fr)**

# Officier SSQ Hervé Caradonna

## VAP, 23<sup>e</sup> promotion

Témoignage  
sur un premier poste



Après 10 ans d'investigation, ma volonté de changer de matière en devenant officier était acquise dès mon entrée à l'ENSP. J'ai eu, en fin de scolarité, l'opportunité de choisir un poste d'officier SSQ en Seine-Saint-Denis dans le premier district.

Le commissariat de Noisy-le-Sec où je suis affecté est un subdivisionnaire. Ainsi j'ai la chance de pouvoir occuper un poste de chef SSQ. La prise de poste fût rapide et l'entrée en matière immédiate. À mon arrivée l'adjoint du chef de service était muté et je me retrouvais donc propulsé adjoint du chef de service par intérim avant même d'avoir posé mes cartons.

Trois semaines après mon arrivée, le chef de service était en congés et je me retrouvais donc chef de service par intérim. Rien ne nous prépare à ça aussi vite surtout quand vous vous retrouvez seul à gérer un service. Il a fallu s'adapter très rapidement et je dois ma réussite à la qualité de la hiérarchie intermédiaire (gradés et majors) ainsi qu'à l'aide indispensable du chef de district tout au long de mon intérim.

Je dirige un service de 60 fonctionnaires qui composent les BPS (Brigades de Police-Secours jour et nuit) et l'UAP (unité d'appui).

Le travail d'un officier en SSQ se divise en plusieurs thématiques. Il y a tout d'abord le contrôle de la gestion et de l'activité de son service. Ensuite la mise en œuvre des orientations et des objectifs fixés par le chef de service. Je suis également amené à participer aux réunions et groupes de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels et sociaux.

Enfin, il y a le côté opérationnel d'un officier VP avec les opérations et sécurisations à organiser et diriger et l'ensemble des SO et MO incombant aux officiers VP tant sur leur circonscription lors d'évènements particuliers (gilets jaunes, réforme des retraites, blocages des lycées, VU, incendies, VO...) que lors des permanences districales.

Sur le 93 on apprend très vite à anticiper et à s'adapter quotidiennement aux nombreuses sollicitations de la hiérarchie et de la direction. On parle souvent de la solitude de l'officier. Cette sensation est réelle surtout lorsque dans votre service il y a peu d'officiers (surtout des lieutenants) et que vous êtes seul sur votre poste. Cependant, la qualité des majors et gradés et la forte cohésion des collègues sur ce département font que les choses se passent très bien dans l'ensemble.

Après quasiment 1 an de service et une activité de voie publique extrêmement soutenue du fait des événements sociaux et sanitaires, les effectifs sont épuisés. Un officier SSQ doit soutenir ses collègues et veiller à ce qu'ils évoluent dans de bonnes conditions de travail.

*In fine*, je ne regrette absolument pas mon choix, l'expérience emmagasinée et la richesse de mes rencontres professionnelles me seront utiles tout au long de ma carrière que j'imagine au bout de mes deux premières années toujours en SSQ mais ailleurs que dans le 93.



# Le SCSI dans les médias



Interview de  
Christophe Rouget  
au micro de  
Vincent Parizot  
le 03 mai 2020



Christophe Rouget  
interviewé par  
Emmanuel Leclerc  
sur France Inter  
le 10 mai 2020



Interview de  
Christophe Rouget  
au micro d'Augustin  
Arrivé sur France  
Info le 11 mai 2020



Christophe Rouget  
interviewé par  
Guillaume Durand  
sur Radio Classique  
le 03 juin 2020



Interview de  
Christophe Rouget  
au micro de  
Valérie Expert  
sur Sud Radio  
le 04 juin 2020



Intervention de  
Christophe Rouget  
dans l'émission  
*Le Grand Rendez-Vous*  
sur France Inter  
le 12 juin 2020



**FRANCE INFO, journal du 08  
juin 2020 À 9H30: interview  
de Christophe Rouget**



**Christophe Rouget interviewé par Julien Pasquet dans Intégrale Week-End sur CNews le 06 juin 2020**



**Christophe Rouget au micro de Marianne Théoleyre sur France TV Info le 08 juin 2020**



**Christophe Rouget au micro de Ruth Elkrief sur BFMTV le 10 juin 2020**



**Christophe Rouget au micro de Sandra Buisson sur CNews le 12 juin 2020**



**Christophe Rouget interviewé sur BFMTV le 12 juin 2020**



**Romain Lecalier, Secrétaire Zonal Ouest sur France 2 le 12 juin 2020**



**Sabrina Rigollé au micro de Laurent Neumann et Eric Brunet sur BFMTV le 12 juin 2020**



**Christophe Rouget interviewé par Wendy Bouchard sur Europe 1 le 12 juin 2020**



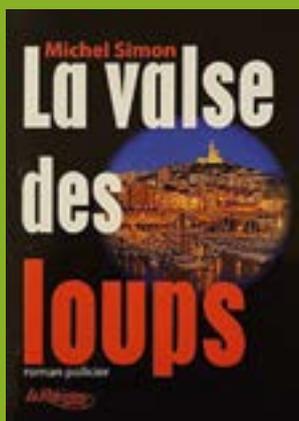
**Christophe Rouget interviewé par Camille Revel sur France Info le 15 juin 2020**

**Défendre les cadres de la Police nationale et l'ensemble des policiers, éclairer l'opinion publique et peser sur les débats relatifs à la sécurité : LE SCSI-CFDT RÉPOND PRÉSENT !**

Pour les lecteurs

# PRÉSENTATION DE LIVRES

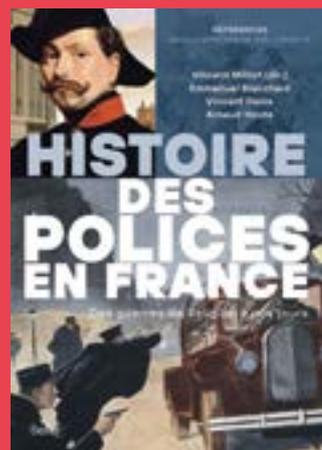
Les livres de l'été... une petite sélection du SCSI



« La valse des loups »  
de Michel Simon

« La valse des loups » de Michel Simon

Inspiré par ses collègues et son travail, Michel Simon a su mettre en chapitres des intrigues haletantes. Dans **La valse des loups**, qui a pour cadre Marseille, l'auteur s'est attaché à ne pas présenter le personnage principal, le Capitaine Sercy, enquêteur à la brigade criminelle, comme un héros tel que l'on a l'habitude de les voir dans les séries télévisées. Celui qui mène les investigations est somme toute un « monsieur tout le monde », avec ses préoccupations, ses convictions, ses idéaux, ses principes, mais aussi ses défauts, ses doutes, ses failles. Un homme ordinaire donc, mais qui de par son engagement dans les enquêtes qu'il mène, aussi sordides les unes que les autres, devient au fil du temps un héros anonyme qui ignore sa grandeur. Et il lui en faudra de la grandeur, lorsque acculé par le dépit, dans une enquête à tiroirs qui le plonge dans le brouillard le plus total, il va se voir confronté à un dilemme : *la vérité vaut-elle plus que la déontologie ? Doit-on mettre ses scrupules de côté et user de méthodes « à l'ancienne », comme on a coutume de dire dans le milieu policier, méthodes qui de nos jours seraient totalement décalées, voire décriées, mais qui peuvent s'avérer efficaces, ou doit-il se contenter de rester dans les clous en étant « règlement, règlement » et perdre un temps précieux et risquer de se retrouver dans une impasse ?* Quoi qu'il fasse, l'inspection des services n'est pas bien loin, tout comme le milieu marseillais dans lequel il est plongé et qui peut à tout moment lui faire payer son « jusqu'au boutisme ». Entre risquer la prison ou la mort, au moment où les questions se posent pour lui, il est déjà trop tard pour trancher. Pris dans l'engrenage d'une enquête à tiroirs inextricable et brumeuse, il fera tout pour s'en extraire avec en mains, la vérité, car sa vie et celle de bien d'autres en dépendent, mais cela, il ne le sait pas encore !



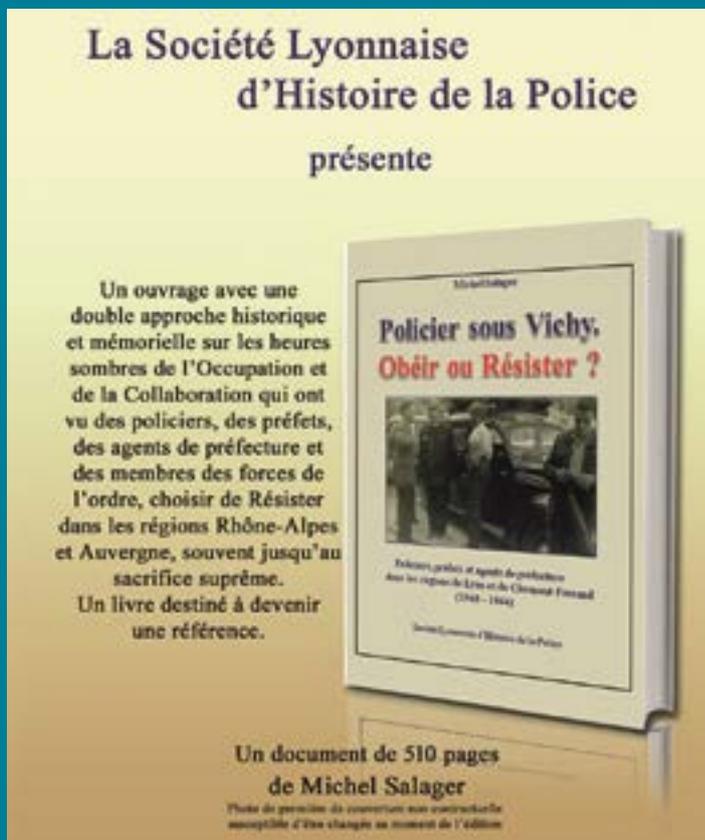
« Histoire des polices en France »  
d'Arnaud-Dominique Houte  
et Emmanuel Blanchard

« Histoire des polices en France » d'Arnaud-Dominique Houte et Emmanuel Blanchard

## Cinq siècles d'histoire policière

Ce livre retrace les nombreuses étapes qui ont mené à la police telle que nous la connaissons aujourd'hui. Que de chemin parcouru en effet de l'Ancien Régime, où de nombreuses autorités exerçaient des fonctions de police et de justice, à la police nationale républicaine qui se consolide après la Seconde Guerre mondiale ! Si l'évolution des structures et des organisations est évidemment abordée, les relations entre la police et la population à différentes époques sont aussi mises en lumière dans toute leur complexité. L'histoire de la police est aussi celle de sa professionnalisation progressive avec une montée en compétences de ses personnels chargés des missions de police judiciaire comme administrative ou du maintien de l'ordre. Les auteurs, spécialistes reconnus, sont parvenus à produire un travail à la fois fouillé et cohérent qui ne se borne d'ailleurs pas au cadre hexagonal puisque les polices de l'empire colonial français y sont aussi étudiées. Entre développement empirique de doctrines d'action des services et encadrement juridique croissant, les débats actuels trouvent des résonances historiques particulièrement riches. Remarquablement illustré, cet ouvrage érudit et à jour des recherches historiques les plus récentes se lit avec plaisir pour qui s'intéresse à la genèse de l'organisation et des pratiques de la police dans notre pays.

« La Société  
Lyonnaise d'Histoire  
de la Police »  
de Michel Salager



« La Société Lyonnaise d'Histoire de la Police » de Michel Salager

**Michel Salager** est président de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police.

Pendant une dizaine d'années, avec le concours de membres de l'association, il a recueilli les récits de résistants, de leur famille ou de témoins, rassemblé, recoupé et vérifié documents et faits sur ceux qui ont eu, au sein de la police et des préfectures, le courage de dire non à la collaboration et à l'occupant dans les régions préfectorales de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Cet ouvrage à paraître est illustré de nombreuses photos de ces femmes et de ces hommes, et de documents souvent inédits. Il est préfacé par MM. Jean-François Carencu, ancien préfet de la région Rhône-Alpes et de Paris, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et Laurent Douzou, professeur des universités et historien.

**Bonne lecture  
et portez-vous bien  
jusqu'au prochain numéro !**

Camille EL MOHRI, auteure de livres pour enfants, travaille actuellement sur l'opus « **Papa est policier** » dans la lignée de ses parutions précédentes et recherche à financer ce projet.

Au-delà de **soutenir les familles des policiers** et plus particulièrement les **enfants**, elle souhaite surtout redorer l'image de la profession bien trop malmenée actuellement par les médias et l'opinion publique.



Après « **Papa est militaire** » et « **Maman est militaire** »,  
« **Papa est policier** » est en préparation  
et cherche ses financements !



## Contacts

[lamilihouse.contact@gmail.com](mailto:lamilihouse.contact@gmail.com)

[www.lamilihouse.com](http://www.lamilihouse.com)

Camille EL MOHRI : 06 22 63 41 97

# Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

55, rue de Lyon • 75012 PARIS • 01 44 67 83 30 • www.scsi-pn.fr • contact : secretariat@scsi-pn.fr

## BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Renseignez ce bulletin d'inscription et remettez-le à votre délégué, ou retournez-le à l'adresse du Bureau National indiquée plus haut.

Nom : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Matricule : .....

Direction : ..... Service : .....

Date de naissance : ..... E-mail (perso) : ..... @ .....

Téléphone : .....

Adresse (perso) : .....

.....

.....

Fait à :

Le :

(Signature)

### COTISATIONS 2020

Élève Lieutenant/Commissaire .....	20€	Commandant Divisionnaire E.F. ....	180€
Lieutenant/Commissaire stagiaire .....	20€	Commissaire .....	190€
Lieutenant .....	90€	Commissaire Divisionnaire .....	200€
Capitaine .....	120€	Commissaire Général .....	220€
Commandant .....	160€	Retraité(e) : 45€ – Veuf(ve) : 20€	

Le montant de la cotisation inclut le service d'assistance juridique et le secours financier – décès.

Il est à 66 % déductible du montant de l'impôt sur le revenu.

(Coût réel : Lt : 31€ ; Cne : 41€ ; Cdt : 55€ ; CD-EF : 62€ ; Cre : 65€ ; CD : 68€ ; CG : 75€)

**Modes de règlement** →  Chèque(s) bancaire(s)     Paiement en ligne par CB via [www.scsi-pn.fr](http://www.scsi-pn.fr)  
 Chèque(s) bancaire(s) pour 2020, puis prélèvement automatique  
 Prélèvement automatique\* en  1 fois,  3 fois,  6 fois.    (\*) Tacite reconduction.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos données personnelles.

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA.** J'autorise le créancier à envoyer des informations à ma banque pour débiter mon compte bancaire conformément à ses instructions. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les instructions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom, prénoms et adresse du débiteur

Coordonnées de votre compte à débiter  
IBAN (35 caractères maximum)

Code International de votre banque-BIC

(11 caractères)

Nom et adresse du créancier

**SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

55, rue de Lyon – 75012 PARIS

ICS. Identifiant créancier SEPA

FR33ZZZ507890

RUM-Référence Unique de Mandat

SCSICOTIS507890

**Joindre un IBAN-BIC  
au présent bulletin d'adhésion**

Fait à :

Le :

Signature :

**Selon votre affectation (ou résidence), faites parvenir votre bulletin d'adhésion accompagné de son règlement à l'adresse suivante (précédée de l'en-tête SCSI-CFDT) :**

<b>Zone de l'Île-de-France</b>	52, rue Crozatier – 75012 PARIS Tél. 01 43 07 04 30
<b>Zone de l'Est</b>	Hôtel de Police 34, route de l'Hôpital – 67000 STRASBOURG Tél. 03 87 16 12 79
<b>Zone du Nord</b>	Cité administrative Rue de Tournai – Boîte postale 2012 – 59012 LILLE CEDEX Tél. 03 20 42 18 03
<b>Zone de l'Ouest</b>	Hôtel de Police 22, boulevard de la Tour d'Auvergne – 35000 RENNES Tél. 06 59 04 12 20
<b>Zone du Sud</b>	1, rue d'Armény – Boîte postale 50328 – 13177 MARSEILLE CEDEX 20 Tél. 06 03 07 41 04
<b>Zone du Sud-Est</b>	Hôtel de Police 40, rue Marius Berliet – 69008 LYON Tél. 04 72 73 45 34
<b>Zone du Sud-Ouest</b>	10, rue Charles Monselet – 33000 BORDEAUX Tél. 06 76 29 26 03
<b>Guadeloupe</b>	Direction départementale de la police aux frontières Centre de rétention administrative des Abymes Morne Vergain – 97139 LES ABYMES Tél. 590 590 48 92 85 ou 94
<b>Guyane</b>	SIAAP de Cayenne 24, avenue Charles-de-Gaulle – 97300 CAYENNE Tél. 594 694 23 20 54
<b>Martinique</b>	DDSP Poste de Police de Dillon Avenue Léon-Gontrand Damas – 97200 FORT-DE-FRANCE Tél. 06 96 37 43 37
<b>Mayotte</b>	Commissariat de Police – DDSP 41, boulevard de l'Hôpital – Boîte postale 151 – 97600 MAMOUDZOU Tél. 06 39 40 46 16
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	DSP BP 479 – 97810 MONT-DORÉ Tél. 687 41 37 00
<b>Polynésie-Française</b>	Centre régional de formation de la Police nationale BP 115 – 98713 PAPEETE Tél. 689 40 47 01 44 ou 06 20 82 37 36
<b>Réunion</b>	Commissariat de Police 273, avenue de la République – 97440 SAINT-ANDRÉ Tél. 06 92 07 80 06

**INTÉRIALE**

Tous les héros doivent  
pouvoir porter **un masque**



## **INTÉRIALE LES REMBOURSE**

**Les adhérents de la mutuelle INTÉRIALE s'engagent au service des autres. Pour nous, ce sont des héros.** Policiers nationaux et municipaux, agents des collectivités et de l'État, agents des préfectures, sapeurs-pompiers, magistrats, gendarmes, enseignants, surveillants pénitentiaires... Depuis des mois, des millions de femmes et d'hommes se mobilisent, en ne ménageant aucun effort, pour notre bien commun, le service public... **Leur engagement est total. Notre gratitude et notre confiance le sont tout autant.** C'est pour cette raison que la mutuelle INTÉRIALE a décidé de rembourser 10 € de masques (jetables ou lavables) à chacun de ses adhérents sur simple transmission d'une facture de pharmacie d'ici le 31 août 2020\*.

[interiale.fr/herosmasques](https://interiale.fr/herosmasques)

## GRILLE INDICIAIRE au 1<sup>er</sup> janvier 2020

juin 2020 / n° 340 / p. 30

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3 %	ISSP	IRP-BASE	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL <i>* Hors 40 points de NBI Soit 187 euros</i>	E.S.	821	3 847,23	115,42	904,10	413,00	427,04	204,92	<b>4 413,18</b>	<b>4 227,63</b>
	3 <sup>e</sup>	806	3 776,94	113,31	887,58	413,00	419,24	200,89	<b>4 344,04</b>	<b>4 160,31</b>
	2 <sup>e</sup>	756	3 542,63	106,28	832,52	413,00	393,23	188,87	<b>4 112,14</b>	<b>3 934,47</b>
	1 <sup>er</sup>	725	3 397,37	101,92	798,38	413,00	377,11	180,69	<b>3 969,18</b>	<b>3 795,18</b>
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E.S.	821	3 847,23	115,42	904,10	600,00	427,04	204,92	<b>4 430,09</b>	<b>4 238,68</b>
	3 <sup>e</sup>	806	3 776,94	113,31	887,58	600,00	419,24	200,89	<b>4 361,51</b>	<b>4 171,37</b>
	2 <sup>e</sup>	756	3 542,63	106,28	832,52	600,00	393,23	188,87	<b>4 131,47</b>	<b>3 945,52</b>
	1 <sup>er</sup>	725	3 397,37	101,92	798,38	600,00	377,11	180,69	<b>3 989,59</b>	<b>3 806,23</b>
COMMANDANT DE POLICE	5 <sup>e</sup>	756	3 542,63	106,28	832,52	413,00	393,23	188,87	<b>3 962,02</b>	<b>3 784,35</b>
	4 <sup>e</sup>	716	3 355,19	100,66	788,47	413,00	372,43	178,52	<b>3 777,59</b>	<b>3 604,42</b>
	3 <sup>e</sup>	680	3 186,50	95,59	748,83	413,00	353,70	169,82	<b>3 612,02</b>	<b>3 441,87</b>
	2 <sup>e</sup>	645	3 022,49	90,67	710,28	413,00	335,50	161,23	<b>3 451,18</b>	<b>3 283,96</b>
	1 <sup>er</sup>	612	2 867,85	86,04	673,94	413,00	318,33	152,84	<b>3 299,82</b>	<b>3 135,36</b>
	E.E.	702	3 289,59	98,69	904,64	378,00	365,14	192,66	<b>3 784,64</b>	<b>3 613,51</b>
	10 <sup>e</sup>	673	3 153,69	94,61	867,27	378,00	350,06	184,68	<b>3 646,43</b>	<b>3 478,57</b>
CAPITAINE DE POLICE	9 <sup>e</sup>	638	2 989,68	89,69	822,16	378,00	331,85	174,84	<b>3 480,85</b>	<b>3 315,93</b>
	8 <sup>e</sup>	605	2 835,05	85,05	779,64	378,00	314,69	165,83	<b>3 324,47</b>	<b>3 162,32</b>
	7 <sup>e</sup>	575	2 694,46	80,83	740,98	378,00	299,09	157,75	<b>3 197,00</b>	<b>3 022,56</b>
	6 <sup>e</sup>	545	2 553,88	76,62	702,32	378,00	283,48	149,67	<b>3 054,72</b>	<b>2 882,79</b>
	5 <sup>e</sup>	513	2 403,93	72,12	661,08	378,00	266,84	140,76	<b>2 903,24</b>	<b>2 734,00</b>
	4 <sup>e</sup>	480	2 249,29	67,48	641,05	378,00	249,67	131,75	<b>2 767,38</b>	<b>2 600,90</b>
	3 <sup>e</sup>	450	2 108,71	63,26	600,98	378,00	234,07	123,67	<b>2 623,82</b>	<b>2 460,19</b>
	2 <sup>e</sup>	430	2 014,99	60,45	574,27	378,00	223,66	117,87	<b>2 528,53</b>	<b>2 367,46</b>
	1 <sup>er</sup>	410	1 921,27	57,64	547,56	378,00	213,26	112,69	<b>2 432,61</b>	<b>2 274,11</b>
	stagiaire	334	1 565,13	46,95	156,51	143,00	173,73	55,00	<b>1 657,18</b>	<b>1 513,29</b>
élève	317	1 485,47	44,56	148,55		164,89	52,62	<b>1 303,08</b>	<b>1 264,67</b>	

\* Valeur du point d'indice 4,6860.



# RÉMUNÉRATIONS MOYENNES MENSUELLES DES COMMISSAIRES

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

GRADE	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT	IR 3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
<b>COMMISSAIRE GÉNÉRAL</b>	HED3	1279	5 993,43	179,80	1 258,62	2 176,00	1 548	<b>7 821,61</b>	<b>7 561,12</b>
	HED2	1226	5 745,07	172,35	1 206,46	2 176,00	1 483	<b>7 582,82</b>	<b>7 329,13</b>
	HED1	1173	5 496,71	164,90	1 154,31	2 176,00	1 419	<b>7 343,43</b>	<b>7 096,54</b>
	HEC3	1173	5 496,71	164,90	1 154,31	2 093,00	1 419	<b>7 267,71</b>	<b>7 020,82</b>
	HEC2	1148	5 379,56	161,39	1 129,71	2 093,00	1 389	<b>7 154,67</b>	<b>6 910,98</b>
	HEC1	1124	5 267,09	158,01	1 106,09	2 093,00	1 360	<b>7 046,28</b>	<b>6 805,67</b>
	HEBB3	1124	5 267,09	158,01	1 106,09	2 093,00	1 360	<b>7 046,28</b>	<b>6 805,67</b>
	HEBB2	1095	5 131,20	153,94	1 077,55	2 093,00	1 325	<b>6 915,28</b>	<b>6 678,39</b>
	HEBB1	1067	4 999,99	150,00	1 050,00	2 093,00	1 291	<b>6 788,92</b>	<b>6 555,62</b>
	HEB3	1067	4 999,99	150,00	1 050,00	2 093,00	1 291	<b>6 788,92</b>	<b>6 555,62</b>
	HEB2	1013	4 746,94	142,41	996,86	2 093,00	1 226	<b>6 544,88</b>	<b>6 318,51</b>
	HEB1	972	4 554,82	136,64	956,51	2 093,00	1 176	<b>6 359,99</b>	<b>6 138,87</b>
	HEA3	972	4 554,82	136,64	956,51	2 093,00	1 176	<b>6 359,99</b>	<b>6 138,87</b>
	HEA2	925	4 334,57	130,04	910,26	2 093,00	1 119	<b>6 147,84</b>	<b>5 932,76</b>
	HEA1	890	4 170,56	125,12	875,82	2 093,00	1 077	<b>5 989,59</b>	<b>5 778,99</b>
1 <sup>er</sup>	830	3 889,40	116,68	816,77	2 093,00	1 004	<b>5 718,91</b>	<b>5 516,01</b>	
<b>COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE</b>	HEBB3	1124	5 267,09	158,01	1 106,09	1 833,00	1 360	<b>6 809,08</b>	<b>6 568,47</b>
	HEBB2	1095	5 131,20	153,94	1 077,55	1 833,00	1 325	<b>6 678,08</b>	<b>6 441,19</b>
	HEBB1	1067	4 999,99	150,00	1 050,00	1 833,00	1 291	<b>6 551,72</b>	<b>6 318,42</b>
	HEB3	1067	4 999,99	150,00	1 050,00	1 833,00	1 291	<b>6 551,72</b>	<b>6 318,42</b>
	HEB2	1013	4 746,94	142,41	996,86	1 833,00	1 226	<b>6 307,68</b>	<b>6 081,31</b>
	HEB1	972	4 554,82	136,64	956,51	1 833,00	1 176	<b>6 122,79</b>	<b>5 901,68</b>
	HEA3	972	4 554,82	136,64	956,51	1 833,00	1 176	<b>6 122,79</b>	<b>5 901,68</b>
	HEA2	925	4 334,57	130,04	910,26	1 833,00	1 119	<b>5 910,65</b>	<b>5 695,56</b>
	HEA1	890	4 170,56	125,12	875,82	1 833,00	1 077	<b>5 752,39</b>	<b>5 541,80</b>
	5 <sup>e</sup>	830	3 889,40	116,68	816,77	1 575,00	1 004	<b>5 246,34</b>	<b>5 043,44</b>
	4 <sup>e</sup>	792	3 711,33	111,34	779,38	1 575,00	958	<b>5 074,77</b>	<b>4 876,74</b>
	3 <sup>e</sup>	743	3 481,72	104,45	731,16	1 575,00	899	<b>4 853,34</b>	<b>4 661,59</b>
	2 <sup>e</sup>	705	3 303,65	99,11	693,77	1 575,00	853	<b>4 681,77</b>	<b>4 494,90</b>
	1 <sup>er</sup>	667	3 125,58	93,77	656,37	1 575,00	807	<b>4 510,19</b>	<b>4 328,20</b>
<b>COMMISSAIRE</b>	SPÉCIAL	830	3 889,40	116,68	816,77	1 364,00	1 004	<b>5 053,85</b>	<b>4 850,95</b>
	9 <sup>e</sup>	792	3 711,33	111,34	779,38	1 364,00	958	<b>4 882,28</b>	<b>4 684,25</b>
	8 <sup>e</sup>	743	3 481,72	104,45	731,16	1 364,00	899	<b>4 660,84</b>	<b>4 469,10</b>
	7 <sup>e</sup>	705	3 303,65	99,11	693,77	1 364,00	853	<b>4 489,27</b>	<b>4 302,40</b>
	6 <sup>e</sup>	667	3 125,58	93,77	656,37	1 364,00	807	<b>4 317,70</b>	<b>4 135,70</b>
	5 <sup>e</sup>	628	2 942,82	88,28	617,99	1 080,00	760	<b>3 882,39</b>	<b>3 705,40</b>
	4 <sup>e</sup>	591	2 769,44	83,08	581,58	1 080,00	715	<b>3 715,46</b>	<b>3 543,21</b>
	3 <sup>e</sup>	555	2 600,74	78,02	546,16	1 080,00	672	<b>3 552,57</b>	<b>3 384,93</b>
	2 <sup>e</sup>	505	2 366,44	70,99	520,62	1 080,00	611	<b>3 363,51</b>	<b>3 187,47</b>
	1 <sup>er</sup>	461	2 160,26	64,81	475,26	1 080,00	558	<b>3 162,81</b>	<b>2 992,41</b>
	stagiaire	381	1 785,38	53,56	178,54	279,00	419	<b>1 927,29</b>	<b>1 770,12</b>
élève	356	1 668,22		166,82		392	<b>1 534,05</b>	<b>1 428,63</b>	

# ET SI VOUS NOUS FAISIEZ CONFIANCE COMME NOS 3,2 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES.

## -10%\*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE  
AUX ADHÉRENTS MGP

## -20%\*\*

SUR VOTRE ASSURANCE  
AUTO, HABITATION,  
ACCIDENTS & FAMILLE  
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres  
sur [gmf.fr/police](http://gmf.fr/police)

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

\*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police, la 1<sup>ère</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS, valable jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. \*\*Réduction appliquée la 1<sup>ère</sup> année pour toute souscription entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 d'un 1<sup>er</sup> contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

## MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

